

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2018

PLFR POUR 2018 - (N° 1371)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 85

présenté par

M. Collard, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, Mme Le Pen et M. Pajot

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés	(en euros)
Justice judiciaire	0	-16 166 263	0	-1 300 326	
Administration pénitentiaire	0	-18 806 062	0	-32 875 826	
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0	0	0	
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0	
Accès au droit et à la justice	0	0	0	0	
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	+10 000 000	0	+10 000 000	
<i>dont titre 2</i>	0	+5 000 000	0	+5 000 000	
Conseil supérieur de la magistrature	0	0	0	0	
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0	
TOTAUX	0	-24 972 325	0	-24 176 152	
SOLDE		+24 972 325		+24 176 152	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'augmentation de la délinquance et de la population carcérale nécessitent tant des investissements que des créations de postes au titre des programmes N° 166 (justice judiciaire) et N° 107 (administration pénitentiaire) ; programmes dont les crédits ne devraient pas être réduits mais au contraire renforcés.